

RAPPORT DU JURY

Évaluation des propositions des 5 concurrents

Concours de design pour le développement
d'éléments de mobilier urbain amovibles
à l'usage des festivals

Préparé par :

Véronique Rioux, designer industriel
Conseillère professionnelle
mandatée par la Ville de Montréal

Date :

23 octobre 2009

Organisé par la Ville de Montréal (bureau Design Montréal et Bureau des festivals et des événements culturels), en collaboration avec le Quartier international de Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles, le concours de design pour le développement d'éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals s'inscrit directement dans la foulée des engagements pris par la « Ville » et les partenaires du Plan d'action 2007- 2017 - *Montréal, métropole culturelle* qui vise à promouvoir l'excellence en design et en architecture en généralisant la pratique des concours et d'affirmer Montréal comme Ville UNESCO de design. C'est aussi le premier concours complété parmi les "Shuko", des défis lancés par le maire Gérald Tremblay aux créateurs montréalais en septembre 2008.

Ce concours de design vise à choisir un concept pour le développement et la réalisation d'éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals. La Ville de Montréal désire, par ce concours, soumettre à la réflexion des candidats, la problématique complexe de ces éléments de mobilier urbain amovibles et de l'ensemble des systèmes qui en permettent l'usage. D'une façon non exhaustive, cette problématique touche la protection et la conservation du site, l'installation, la manipulation, la localisation, le vol, le vandalisme, le transport, l'entreposage, l'entretien et la gestion des équipements.

Au terme d'un appel de candidatures réalisé en juin 2009, 5 firmes de design ont été choisies par un jury afin de présenter des propositions d'éléments de mobilier. Les 5 concurrents ont observé la problématique et rencontré les intervenants concernés pendant l'été 2009. Ils ont déposé leurs propositions le 5 octobre dernier et ont présenté leurs concepts devant le jury le 8 octobre.

Ce rapport est un résumé des délibérations du jury qui ont eu lieu le même jour que les présentations des 5 concurrents, soit le 8 octobre.

COMPOSITION DU JURY :

Le jury est composé des 9 personnes suivantes :

- Ruedi Baur, designer graphique
Intégral Ruedi Baur et Associés
- Radu Buruiana, ingénieur-conseil
- Renée Daoust, architecte, designer urbain
Associée, Daoust Lestage inc. Architecture & Design urbain
- Mario Gagnon, designer industriel
Président, Alto Design
Président, Association des designers industriels du Québec
- Tatiana Leblanc
Professeure, École de design industriel,
Directrice associée GRAD (Groupe de recherche en aménagement et design) Université de Montréal

- Alain Petel, commissaire
Bureau des festivals et des événements culturels, Direction du développement culturel, SDCQMVDE, Ville de Montréal
- Pierre Raymond, directeur de site
Les Productions Pierre Raymond inc.
- Michael Santella, designer industriel
Professeur en design industriel, Collège Dawson (DIBIS)
- Jean-François Jacques, designer industriel (substitut de Garry Savage, Cirque du Soleil)
Météore Design

Le conseiller professionnel pour ce concours est :

- Véronique Rioux, designer industriel

2 observateurs étaient présents lors de la journée de présentation et de délibération :

- Stéphane Ricci
Chef de projet – Quartier des spectacles,
Ville de Montréal
- Caroline Dubuc
Commissaire
Bureau Design Montréal, Ville de Montréal

ORDRE DU JOUR ET PROCESSUS :

8h30 à 9h00	Mot de bienvenue et mise en contexte (V.Rioux et S.Ricci)
9h00 à 9h40	Présentation de Michel Swift Design inc.
10h00 à 10h40	Présentation du regroupement Morelli Designers et Signature Design Communication
11h00 à 11h40	Présentation du regroupement Arium design inc. et Tak design industriel inc.
13h00 à 13h40	Présentation de NIPpaysage
14h00 à 14h40	Présentation du regroupement Erratum et Moureaux Hauspy Associés designers
14h40 à 15h40	Discussions et délibérations

Les commentaires du comité technique ont été présentés avant chacune des présentations des concurrents. Chaque équipe concurrente disposait d'une période de 20 minutes pour présenter son concept, suivie d'une période de questions de 20 minutes. L'ordre des présentations avait été déterminé préalablement par tirage au sort.

CRITÈRES D'ÉVALUATION:

Contexte d'intervention et facteurs humains (30 %) : 6-points sur 20

Le concept proposé doit démontrer une bonne qualité de l'analyse de la problématique générale et complexe des éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals (gestion, protection et conservation du site, vol, vandalisme, sécurité, etc.), et doit tenir compte du contexte d'utilisation varié, incluant les facteurs humains. Les facteurs humains touchent la compréhension des interactions (transport, manipulation, entreposage, entretien, installation, etc.) entre les différents usagers et les composantes fonctionnelles et formelles du mobilier.

Qualités fonctionnelles (25 %) : 5-points sur 20

Les qualités fonctionnelles d'un objet sont les qualités reliées aux fonctions et aux usages auxquelles l'objet est destiné. Les attributs fonctionnels des éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals sont indiqués dans le cahier des charges.

Qualités formelles (15%) : 3-points sur 20

Les qualités formelles des éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals découlent de la forme des éléments constitutants, qu'ils soient structuraux ou décoratifs, ainsi que de leurs interrelations. Les qualités formelles sont relatives aux contextes plutôt qu'intrinsèques.

Développement durable (15 %) : 3-points sur 20

Le concept proposé doit se caractériser par une approche globale quant aux critères environnementaux. La prise en compte des aspects du cycle de vie, tels que le choix de la matière première (recyclée, renouvelable), la fabrication (locale, efficace), le transport (emballage, empilable), l'utilisation (durabilité, adaptabilité) et la fin de vie du produit (réparable, recyclable) contribue à réduire les impacts négatifs du produit sur l'environnement.

Cohérence du design avec les exigences commerciales (15%) : 3-points sur 20

Les exigences commerciales touchent la propriété intellectuelle et concernent le contrôle des coûts de fabrication et d'outillage en fonction des objectifs d'acquisition. La cohérence du design avec ces exigences est l'adéquation entre le concept proposé par les concurrents et les demandes de la Ville de Montréal.

PROPOSITION DE ÉQUIPE MICHEL SWIFT DESIGN

COMMENTAIRES DU JURY

Sur le plan fonctionnel et du contexte d'intervention, la proposition présente des lacunes, particulièrement au niveau de l'installation. Des problèmes de manipulation sont notés par le jury. Le jury s'interroge également beaucoup sur le bon fonctionnement du système de mise à niveau du support et sur sa pertinence (correction d'un léger angle seulement). Le jury note cependant que les poids sont adéquats et qu'ils prennent peu d'espace, ce qui est avantageux. Le jury fait mention que la proposition est très similaire à ce qu'on peut retrouver sur le marché de la location (plaques d'acier pour le lestage).

Sur le plan esthétique et formel, le jury mentionne que le langage formel de la proposition n'est pas adapté au contexte urbain. Le jury se questionne sur la cohérence au niveau du vocabulaire formel. Les bases sont d'une part de forme conique et d'autres parts de forme plate. Il n'y a aucun lien entre la forme circulaire des bases et la forme carrée des poids de lestage. On souligne toutefois la simplicité visuelle du concept.

PROPOSITION DE L'ÉQUIPE MORELLI DESIGNERS ET SIGNATURE DESIGN COMMUNICATION

COMMENTAIRES DU JURY

Cette proposition se démarque nettement des autres propositions pour les aspects fonctionnels et le contexte d'intervention. Les blocs de lestage se manipulent aisément grâce à une ouverture intégrée au design qui permet le passage des fourches d'un chariot élévateur, ce qui évite que les surfaces s'abîment. En contrepartie, le jury s'interroge sur la saleté et les rebuts qui pourraient se retrouver dans cette ouverture et la fragilité des blocs de béton. L'équipe de Morelli précise dans sa présentation que du béton Ductal ® pourrait être utilisé pour contrer le problème de fragilité, ce qui rassure le jury. Le jury souligne également la grande modularité du système par imbrication de différents blocs de lestage, ce qui permet de maintenir en place des éléments dont la taille, le poids et l'emprise au vent diffèrent grandement. Le système se veut simple mais efficace.

Sur le plan esthétique et formel, la proposition ne surprend pas, mais vise plutôt à s'intégrer aux éléments architecturaux de la Place des festivals. Le jury note une parenté dans les éléments de mobilier entre eux et une grande cohérence visuelle.

PROPOSITION DE L'ÉQUIPE ARIUM ET TAK DESIGN

COMMENTAIRES DU JURY

Les membres du jury ont beaucoup apprécié la proposition de ce regroupement. À première vue, la proposition séduit, mais présente des problèmes au niveau de la fonctionnalité et de la manipulation. Le choix fait par le regroupement de laisser sur place les éléments de lestage (et de ne pas les entreposer), crée des problèmes d'encombrement et de déneigement. De plus, la manipulation des poids s'avère difficile et semble complexe (assemblage et démontage des poids). Il y a beaucoup d'incertitudes relevées par le jury et la présentation du regroupement ne répond pas aux interrogations des membres du jury.

Sur le plan esthétique et formel, le jury a apprécié le discours (analogie aux boulets et aux billes). Le projet est évocateur et le jury a particulièrement apprécié le traitement "en volume" de la barrière. Le langage visuel est cohérent mais le jury trouve la proposition un peu complexe visuellement et s'interroge sur le rendu final et le vieillissement de ces éléments sur le site.

PROPOSITION DE L'ÉQUIPE NIP PAYSAGE :

COMMENTAIRES DU JURY

Sur le plan fonctionnel et au niveau du contexte d'intervention, la proposition est jugée faible. Les solutions présentées ne rencontrent pas les requis du cahier des charges et des lacunes en termes de sécurité sont relevées. Ces éléments ne répondent pas aux besoins des usagers. Le jury note que c'est davantage un projet de mobilier permanent qu'amovible.

Sur le plan esthétique et formel, cette proposition s'est démarquée des autres et les membres du jury ont été séduits par l'aspect sculptural et poétique des éléments. La proposition est en harmonie avec l'identité visuelle du Quartier des spectacles. Cette proposition est jugée la plus innovante.

PROPOSITION DE L'ÉQUIPE ERRATUM ET MOUREAUX HAUSPY

COMMENTAIRES DU JURY

Sur le plan fonctionnel et au niveau du contexte d'intervention, la proposition est jugée faible. Les poids présentés ne rencontrent pas les besoins et plusieurs problèmes d'installation et de manipulation sont notés par le jury.

Sur le plan esthétique et formel, cette proposition s'avère très décevante pour le jury. Ces aspects n'ont pas été suffisamment pris en compte et le discours ne vient pas appuyer ce choix. Le système s'apparente beaucoup aux éléments utilisés sur des chantiers de construction, une image que l'on veut éviter lors d'événements festifs.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX DU JURY & DÉLIBÉRATION

Le jury mentionne que la problématique des éléments de mobilier urbain amovibles à l'usage des festivals est complexe et que ce n'est pas un concours "facile". De façon générale, le jury constate que les concurrents ont peu innové et ont plutôt été "absorbés" par la résolution des problématiques complexes et multiples. Le jury s'interroge également sur la pertinence de redessiner la barrière Mills si les solutions proposées ne sont pas innovantes et ne visent pas à briser l'image de "sécurité et contrôle des foules" associée à cette barrière. À leur avis, une réflexion doit être entamée sur le rôle de cette barrière et ses propres contradictions (sécurité et répression versus aspect festif).

Le jury est unanime sur le concept lauréat et place la proposition du regroupement Morelli Designers et Signature Design au premier rang. Elle est la seule qui solutionne très bien la problématique et ses qualités formelles sont appréciables. La proposition du regroupement Arium et Tak Design arrive au deuxième rang.

Suite aux délibérations, le jury a voulu décerner une mention à NIPpaysage pour le caractère novateur de sa proposition. On remarque d'ailleurs nettement que les qualités formelles de cette proposition ont séduit les membres du jury.

GRILLE D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation de la phase 2	Arium + Tak Design		Erratum + Moureaux Hauspy		Michel Swift Design		Morelli designers + Signature Design		NIPpaysage	
	Note (/10)	Note pondérée	Note (/10)	Note pondérée	Note (/10)	Note pondérée	Note (/10)	Note pondérée	Note (/10)	Note pondérée
Contexte d'intervention et facteurs humains (30 %)	6,9	20,7	5,3	16,0	5,8	17,3	8,1	24,2	5,1	15,3
Qualités fonctionnelles (25 %)	6,9	17,2	5,7	14,2	6,3	15,8	8,1	20,3	4,9	12,4
Qualités formelles (15%)	7,6	11,3	4,0	6,0	5,3	8,0	8,1	12,2	9,2	13,8
Développement durable (15 %)	7,4	11,1	6,9	10,3	7,0	10,5	7,1	10,7	7,1	10,7
Cohérence du design avec les exigences commerciales (15%)	7,2	10,8	6,1	9,2	6,1	9,2	8,6	12,8	5,8	8,7
TOTAL (sur 100)		71 %		56 %		61 %		80 %		61 %

Champs à remplir: note comprise entre 0 et 10, 10 étant la note la plus élevée (cette note est la note moyenne des 9 jurés)